

Le 9 septembre 2021



COMPTE-RENDU

DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2021

- Installation d'un Conseiller Municipal - Remplacement de Mme Océane NASLIS, démissionnaire, par M. Alain BASQUILLON

Par courrier du 17 août 2021, Mme Océane NASLIS a présenté sa démission du Conseil Municipal pour raisons personnelles.

Conformément à l'article L 270 du Code Electoral, M. Alain BASQUILLON prend sa place et devient Conseiller Municipal.

- Liste et composition des commissions municipales

Du fait de la démission de Mme Océane NASLIS, le Conseil Municipal accepte la modification de la composition des commissions municipales « Affaires Scolaires », « Urbanisme / Plan Local d'Urbanisme et bâtiments » et « Communication, Culture et Vie Associative ».

- Spectacle Festillésime 41 du 11 septembre 2021 – Fixation des tarifs

La Commune de Vouzon organise le 11 septembre 2021 un spectacle intitulé « Mouettes et chansons » interprété par trois artistes.

L'entrée de ce spectacle sera payante et le Conseil Municipal décide de fixer l'entrée du spectacle à 8 € pour les personnes de plus de 18 ans et à 6 € pour les personnes bénéficiant d'un tarif réduit.

- Travaux d'interconnexion « Adduction d'Eau Potable » - Demande de Subvention à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et au Conseil Départemental de Loir-et-Cher

Afin de sécuriser son alimentation en eau potable, la commune a souhaité mettre en place une interconnexion d'eau potable entre le château d'eau de Vouzon et le nouveau réservoir de Lamotte-Beuvron.

Cet aménagement a été validé dans le schéma directeur départemental du Loir-et-Cher de 2012.

Les travaux comprennent :

- La fourniture et la pose de 6 710 ml de canalisation en fonte DN 125 mm :

- Le franchissement d'un ruisseau en forage dirigé ou fonçage,
- La traversée de 2 départementales en forage dirigé ou fonçage,
- La traversée de 2 voiries en tranchées ouvertes,
- Le franchissement de l'exutoire de l'étang de Vouzon en tranchées ouvertes.

- La fourniture et la pose de pompes de surpression, équipements hydrauliques associés et raccordement sur l'existant.

Le coût de ces travaux est estimé à 935 537.00 € H.T.

Pour financer ces travaux, le Conseil Municipal décide de solliciter l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et le Conseil Départemental de Loir-et-Cher pour obtenir une subvention au taux le plus élevé possible.

- Convention de servitude sur une propriété privée au profit de la Commune pour le passage d'une canalisation d'eau potable

La Commune est maître d'ouvrage de travaux d'interconnexion d'adduction d'eau potable entre Lamotte-Beuvron et Vouzon.

Une partie de la canalisation sera posée en terrain privée et il est nécessaire de conclure, sans versement d'indemnité, une convention de servitude avec le propriétaire de ce terrain.

Le Conseil Municipal décide de constituer une servitude de passage de canalisation souterraine sur les parcelles concernées, sans versement d'indemnité. La Commune prendra en charge les frais de notaire et d'acte.

- Résiliation du bail du logement de la boucherie de Vouzon

Par courrier du 30 juin 2021, le locataire du logement situé au 39, Grande Rue, a annoncé qu'il souhaitait résilier le contrat de location à compter du 14 septembre 2021.

Le Conseil Municipal accepte cette demande, sachant que le loyer du mois de septembre 2021 sera calculé au prorata de la présence du locataire.

- Convention avec la CC des Portes de Sologne – Travaux et installation de signalétique et de balisage dans le cadre de l'aménagement de chemins de randonnée pédestre, équestre et en vélo

La Communauté de Communes des Portes de Sologne, avec plusieurs partenaires, a défini un réseau de 17 boucles de randonnée praticables à pied, à vélo ou à cheval.

Afin de mettre en valeur ces itinéraires, un renouvellement de la signalétique et du balisage a été acté pour homogénéiser et renouveler les divers supports présents.

Plusieurs boucles de randonnée empruntent des segments de chemins localisés sur les communes limitrophes à la CC des Portes de Sologne, notamment Vouzon et il convient donc d'établir une convention définissant les modalités de collaboration entre les collectivités.

Cette convention permettra également de finaliser l'intervention nécessaire à l'installation complète de la nouvelle signalétique.

- Convention de mise à disposition du terrain accueillant le pylône de téléphonie mobile – Proposition d'avenant

La Commune a consenti à FPS Towers le droit d'occuper un emplacement afin d'implanter et d'exploiter des infrastructures de télécommunications.

FPS Towers a changé de dénomination sociale et est devenue ATC France.

ATC France propose un avenant entérinant ce changement de dénomination.

Le Conseil Municipal accepte la passation de cet avenant.

- Acquisition de la parcelle de terrain cadastrée section E n° 553 (Rue de la Sainte)

Par courrier du 29 juin 2021, les propriétaires ont fait part de leur souhait de vendre un terrain leur appartenant situé rue de la Sainte et cadastrée section E n° 553.

La surface du terrain est de 9 a et 88 ca et il jouxte la zone de loisirs de la Commune sur laquelle se trouvent notamment l'aire de camping, l'étang communal, une aire de jeux et la salle polyvalente.

Le Conseil Municipal accepte l'acquisition de ce terrain à la Commune au prix de 18 000 € net vendeur.

- Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires souscrit par le centre de gestion de Loir-et-Cher

Le Centre de Gestion de Loir-et-Cher a communiqué les résultats de la consultation organisée dans le courant du premier semestre 2021 pour le contrat groupe d'assurance des risques statutaires (2022-2025) du personnel communal. L'objectif est de rembourser la Commune en cas d'absence d'un agent pour cause de maladie, d'accident, de maternité,

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à ce nouveau contrat.

- Création d'un poste en contrat d'insertion

Le contrat Parcours Emploi Compétences (P.E.C.) a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. A cette fin, il comporte des actions d'accompagnement professionnel.

La prescription des P.E.C. est centrée sur les publics éloignés du marché du travail.

L'aide à l'insertion professionnelle de l'Etat est attribuée à l'employeur qui, en contrepartie, doit obligatoirement mettre en place des actions d'accompagnement et de formation.

La Commune de Vouzon peut donc décider d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

Le Conseil Municipal décide de recruter un P.E.C. pour exercer les fonctions d'agent polyvalent des services techniques à raison de 35 heures par semaine.

Ce contrat à durée déterminée sera conclu pour une période de 12 mois à compter du 1^{er} octobre 2021.

- Modification du régime indemnitaire des agents communaux (RIFSEEP)

En 2018, le Conseil Municipal avait décidé de verser le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) en juin de chaque année.

Le CIA est déterminé selon l'engagement professionnel et la manière de servir de l'année n-1.

Toutefois, tout agent peut quitter ses fonctions au sein de la Commune à tout moment au cours de l'année (départ en retraite, mutation, ...).

Dans ce cas et concernant le CIA, si l'agent quitte ses fonctions entre le mois de janvier et le mois de mai de l'année n, il percevra le CIA de l'année n-1 en même temps que sa dernière paie.

Si l'agent quitte ses fonctions entre le mois de juillet et le mois de décembre de l'année n, le CIA sera proratisé en fonction du temps de travail de l'année n et versé en même temps que sa dernière paie.

- Communication du rapport d'activités 2020 de la Communauté de Communes Cœur de Sologne

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport d'activités 2020 transmis par Monsieur le Président de la communauté de communes Cœur de Sologne.

Les délégués du Conseil Municipal au Conseil Communautaire sont entendus et répondent à toutes les questions des conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal adopte ce rapport.

- Questions diverses

Néant